Image not found or type unknown

Demande daccès prè enclavé pour vente

Par **jerome01**, le **05/12/2008** à **19:12**

Bonjour, j'ai un pré construcitble au fond de ma propriété, ce prè est enclavé entre ma proprieté et le prè de mon voisin, mon accès personnel pour mon habitation est très étroit (passage d'une voiture) je souhaiterais avoir un accès par mon prè pour que les acheteurs potentiels ne passent pas dans ma cour (besoin de 15 m pour atteindre un chemin communal). Le droit de désenclavement peut-il jouer sachant que ma propièté touche mon prè? sachant que l'accès est très étroit pour moi?
Merci d'avance

Par **Vincentius**, le **05/12/2008** à **20:05**

Bsr,
Vous devez en principe établir un droit de passage sur le terrain vous restant. Mais si vous ne pouvez y établir un passage suffisant, vous pouvez réclamer un passage sur le terrain de votre voisin moyennant une indemnité: Articles 682 & 684 du code civil.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés